



Dispositif PSPC- Campagne 2022- Fiche de synthèse Bilan du plan de surveillance de la contamination par les parasites des poissons au stade de la distribution

Instruction technique sectorielle de référence pour la campagne 2022 rappelant le contexte et le cadre de la programmation : DGAL/SDEIGIR/2022-5.

La distribution des parasites infestant les poissons et céphalopodes de mer et d'eau douce est mondiale ; tous les produits de la pêche prélevés dans le milieu naturel sont susceptibles d'être infestés par des parasites, qu'ils soient zoonotiques ou non. Aucune zone de pêche n'est considérée comme étant exempte de parasites, même si certaines zones sont plus ou moins touchées.

En 2022, le plan de surveillance de la contamination des poissons par les parasites de type Anisakidae, précédemment mis en œuvre en 2017 au stade de la distribution, est reconduit.

En effet, les Anisakidae, nématodes parasites zoonotiques, sont les plus fréquemment observés dans les poissons de consommation courante en Europe. Le présent plan de surveillance avait pour objectif de contrôler les progrès effectués par la filière, partant du principe que le premier plan de surveillance 2017 avaient montré une prévalence variable des parasites dans les différentes espèces de poisson faisant l'objet de l'étude (7 mêmes espèces que celles prélevées dans le cadre du présent PS) et que des actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs de la filière ont été mises en place dans l'intervalle.

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Le nombre total d'échantillons à prélever au niveau national était fixé à 210, à raison d'une unité (un poisson) par échantillon. Sur les 210 prélèvements initialement programmés en 2022, 199 ont été effectivement prélevés.

Le taux de réalisation du plan de surveillance de la contamination des poissons par les parasites au stade de la distribution est ainsi de 95%, ce qui est comparable à 2017.

Sur les 199 échantillons prélevés, 197 échantillons ont été analysés, soit 99% des échantillons qui ont été exploités.

2 échantillons présentaient une confusion d'étiquetage (julienne et lingue) et n'ont donc pas été pris en compte dans l'analyse des résultats.

Ces résultats sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Taux de réalisation des prélèvements et d'exploitation des analyses du plan d'échantillonnage 2022

Matrice	Stade	Contaminant	Taux de réalisation	Taux d'exploitation
Poissons	Distribution	Parasites	95%	99%

Les figure 1 et 2 ci-dessous représentent la répartition des 197 échantillons analysés par type de produit et par espèce de poisson.

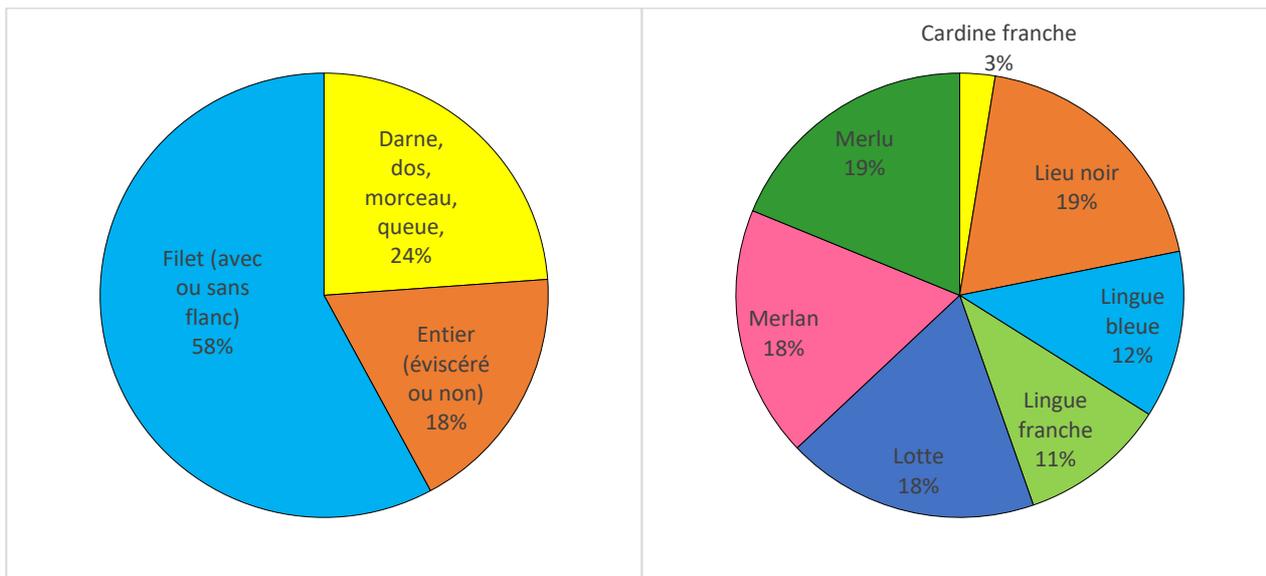


Fig 1. Prélèvements par type de produit

Fig 2. Prélèvements par espèce de poisson

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Sur les 197 échantillons analysés et interprétables, **28,93 % (IC₉₅-[22,47-35,40 %])** révélèrent la présence d'au moins 1 parasite par **observation à l'œil nu**, **29,95 % (IC₉₅-[23,42-36,48 %])** étaient positifs par **observation sur table de mirage** et **59,39 % (IC₉₅-[52,39-66,39 %])** étaient positifs par observation par la méthode presse/UV (Figure 3).

Le nombre d'échantillons positifs par observation à l'œil nu et/ou par observation sur table de mirage était de 63, soit **31,98 % (IC₉₅-[25,33-38,63 %])**. En effet, 4 échantillons étaient positifs par observation à l'œil nu mais pas par observation sur table de mirage car des parasites ont été isolés de la cavité viscérale et donc non observés sur table de mirage. De même, 6 échantillons étaient positifs par observation sur table de mirage mais pas par observation à l'œil nu, indiquant une meilleure sensibilité par observation sur table de mirage.

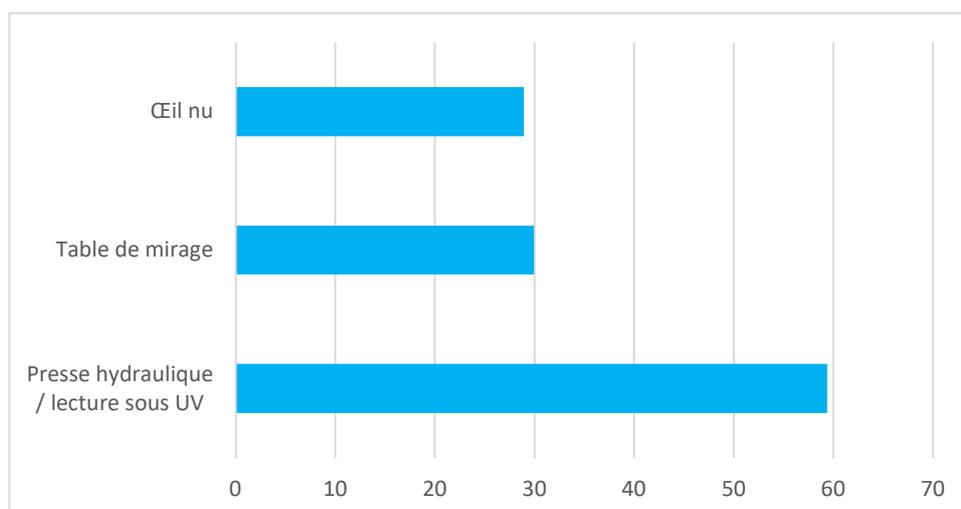


Fig. 3. Proportion d'échantillons positifs pour chaque méthode

Les prévalences et intensités étaient différentes entre les espèces de poisson pour les différentes méthodes (tableau 2 et figure 4). Pour l'observation à l'œil nu, les prévalences allaient de 4,76 % (lingue franche) à 56,76 % (merlu) ; pour l'observation sur table de mirage, les prévalences allaient de 0,00 % (cardine franche) à 54,05 % (merlu) et pour l'observation par la méthode presse/UV, les prévalences allaient de 33,33 % (lingue franche) à 77,78 % (merlan).

Tableau 2. Résultats par espèces

Répartition par espèce de poisson	Total	Nombre de poissons entiers analysés	Nombre de filets, dos, queues, darnes analysés	Observation à l'œil nu		Observation sur table de mirage		Observation par la méthode presse/UV	
				% positifs	Nombre maximum de parasites	% positifs	Nombre maximum de parasites	% positifs	Nombre maximum de parasites
Cardine franche	5	3	2	20,00	3	0,00	0	40,00	41
Lieu noir	38	0	38	7,89	1	7,89	1	39,47	7
Lingue bleue	24	0	24	25,00	6	25,00	11	50,00	55
Lingue franche	21	0	21	4,76	13	4,76	11	33,33	>100
Lotte	36	0	36	38,89	19	47,22	19	69,44	37
Merlan	36	19	17	30,56	11	33,33	14	77,78	24
Merlu	37	14	23	56,76	128	54,05	128	75,68	510

Les intensités maximales étaient également variables en fonction des espèces, avec un maximum de 510 parasites pour le merlu. Toutes espèces confondues, 6 échantillons présentaient plus de 100 parasites détectés par la méthode de la presse/UV et 8 échantillons présentaient plus de 10 parasites détectés à l'œil nu.

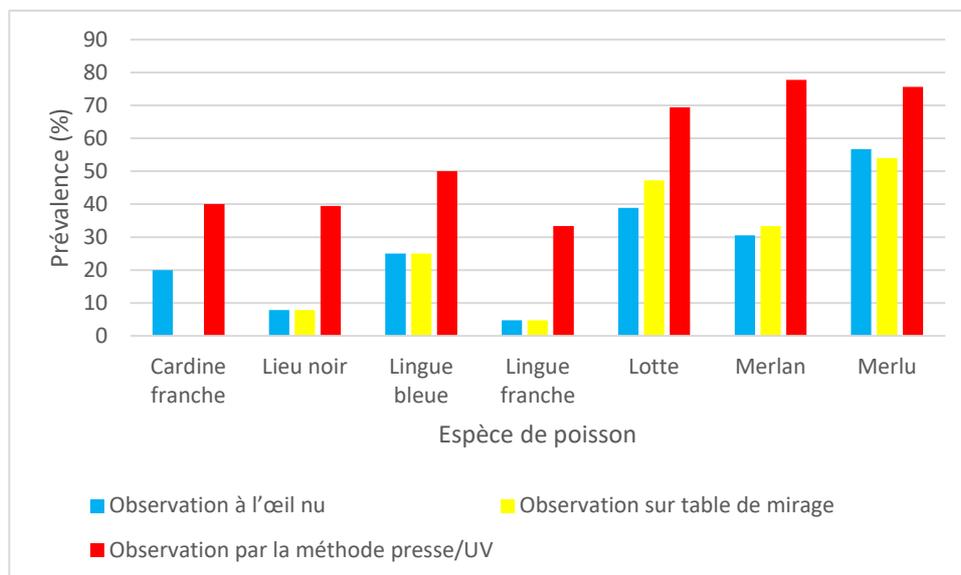


Fig.4 Prévalence (%) des Anisakidae dans les espèces de poisson en fonction de la méthode de détection

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de ce plan de surveillance mené en 2022 confirment ceux obtenus dans le cadre du programme « Fish-Parasites » et lors du plan de surveillance de 2017 avec une prévalence variable des parasites dans les différentes espèces de poissons. En revanche, la proportion de type de prélèvement est différente entre 2017 et 2022 puisqu'il y a eu une plus importante proportion de prélèvements en filet, darne, dos ou queue en 2022 (82 % contre 73 %). La prévalence d'échantillons détectés comme parasités suite à une observation à l'œil nu était nettement plus faible en 2022 (28,93 %) qu'en 2017 (42,93 %). En revanche, les prévalences d'échantillons détectés comme parasités suite à la méthode de la presse/UV étaient similaires entre 2022 (59,39 %) et 2017 (62,93 %).

Selon les résultats obtenus en 2022, les espèces de poisson peuvent être classées en fonction des résultats de prévalence décroissants :

- observation à l'œil nu : merlu, lotte, merlan, lingue bleue, cardine franche, lieu noir, lingue franche,
- observation par table de mirage : merlu, lotte, merlan, lingue bleue, lieu noir, lingue franche, cardine franche,
- observation par la méthode presse/UV : merlan, merlu, lotte, lingue bleue, cardine franche, lieu noir, lingue franche.

Il est cependant important de noter que, comme en 2017, les effectifs sont déséquilibrés et donc incomparables entre les espèces, avec seulement 5 échantillons pour la cardine franche.

Outre les résultats de prévalence, les résultats de dénombrement des parasites sont également très variables allant de 1 à 128 (œil nu) ou de 7 à 510 (presse/UV).

La réglementation impose un contrôle visuel – avec possibilité d'utiliser une table de mirage si cela facilite l'observation - et non une méthode destructrice pour évaluer la présence de parasites dans les produits de la pêche. Les résultats obtenus montrent que près de 29 % des produits analysés présentaient des parasites visibles à l'œil nu et que près de 30 % des produits analysés présentaient des parasites visibles sur table de mirage. L'utilisation de la méthode exhaustive presse/UV a mis en évidence la présence de parasites dans près de 60 % des échantillons. Ce résultat conforte les observations décrites dans la littérature sur la non-détection d'une partie des parasites par observation à l'œil nu ou sur table de mirage. Le risque pour le consommateur est limité par les traitements thermiques appliqués lesquels inactivent les parasites : la cuisson à cœur des poissons ou par leur congélation, obligatoire si le poisson est destiné à être consommé cru ou mariné. Le taux de mise en évidence par la méthode de la presse/UV, 2 fois plus important qu'à l'œil nu, témoigne de l'importance de mettre en œuvre des mesures complémentaires pour les produits pour lesquels les procédés de transformation sont insuffisants pour tuer les parasites qui auraient échappé au contrôle visuel obligatoire quelle que soit la nature du produit et son mode de consommation.

Ces résultats semblent également montrer une amélioration des pratiques de la filière avec une diminution de la proportion d'échantillon manifestement parasités identifiés à l'œil nu (29% en 2022 versus 43% en 2017) et après mirage sur table dédiée (30% en 2022 versus 48% en 2017). A noter que la présence d'échantillons pour lesquels plus de 10 parasites ont été observés à l'œil nu interroge sur les pratiques mises en place pour la maîtrise du risque parasitaire dans les établissements concernés. Il est donc important de maintenir les actions d'information et de sensibilisation des différents acteurs de la filière et des consommateurs afin de prévenir le risque au maximum.